DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE 24 avril (24/04/2014)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 18 avril, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, Maire,

Mme Colette ROLLET, M. Daniel BOTTA, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Daniel CALVI, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints**,

Mme Anne-Marie SAURY, Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Pierre FONTANIE, Mme Eliette DELMAS, Mme Christine HEMERY, M. Michel PIRAME, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, Mme Sabine AUGE, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Mathieu RICHARD, M. Aïzen ABOUA, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, Conseillers Municipaux

Mme Colette ROLLET est nommée secrétaire de séance.

ENVIRONNEMENT

75 – 24 Avril 2014

TRANSFERT DU MARCHE AUDIT ET MISSIONS D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE A LA GESTION DES SERVICES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT ENTRE LE GROUPEMENT DE COMMANDE DES COMMUNES DE MOISSAC LIZAC ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT MOISSAC LIZAC

Rapporteur: M. BOTTA.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-21,

Vu le rapport de Jean-Michel HENRYOT proposant de se prononcer sur l'autorisation à donner à Monsieur le maire :

- de transférer le marché,
- de signer tous les actes se rapportant à la présente délibération.

Considérant l'arrêté préfectoral en date du 11 décembre 2013 relatif à la création du Syndicat intercommunal d'eau potable et d'assainissement Moissac-Lizac, et prévoyant le transfert de l'actif et du passif,

Considérant que l'ensemble des droits, obligations et marchés relatifs aux compétences « eau » et « assainissement collectif » des deux communes est transféré au S.I.E.P.A..

Considérant le marché, d'audit et de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage à la gestion des services eau potable et assainissement, entre le groupement de commande des communes de Moissac - Lizac et la SCOP ARL A PROPOS,

Considérant la nécessité de transférer ce marché au syndicat intercommunal d'eau potable et d'assainissement Moissac – Lizac.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 31 voix pour et 2 abstentions (Mme DULAC, M. CHARLES)

Autorise le transfert du marché, d'audit et de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage à la gestion des services eau potable et assainissement, du groupement de commande des communes de Moissac – Lizac au syndicat intercommunal d'eau potable et d'assainissement Moissac – Lizac.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes se rapportant à la présente délibération.

> Marché:

| Objet | Titulaire | Notification | Communes |
|---|------------------------|--------------|-------------------------------|
| Audit et missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage à la gestion des services eau potable et assainissement | A PROPOS (SCOP ARL) | 19/03/2014 | /Groupement Moissac -Lizac |

Pour copie conforme

e Maire,

Moissac le 29 avril 2014

WEIS!

Jean-Michel NENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :

AVENANT DE TRANSFERT N°1

AUDIT ET MISSIONS D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE A LA GESTION DES SERVICES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

A. IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Mairie de Moissac

(Coordonnateur du groupement de commande des communes Moissac – Lizac)

3 place Roger Delthil

82200 MOISSAC

Tel: 05.63.04.63.63 / Fax: 05.63.04.63.64

B. IDENTIFICATION DU TITULAIRE DU MARCHE PUBLIC

SCOP ARL A PROPOS

21 rue de Verdun

34000 MONTPELLIER

Tel: 04.67.29.21.75 / Fax: 04.67.29.18.74

SIRET: 509 329 975 000 15

C. OBJET DU MARCHE PUBLIC

• Objet du marché:

AUDIT ET MISSIONS D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE À LA GESTION DES SERVICES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Notification du marché :

19/03/2014

D. OBJET DE L'AVENANT

• Modifications introduites par l'avenant :

Avenant de transfert de marché du groupement de commande des communes de Moissac – Lizac au Syndicat Intercommunal d'Eau Potable et d'Assainissement Moissac-Lizac dont le siège est fixé à la Mairie de Moissac au 3 place Roger Delthil – 82200 MOISSAC. N° de SIRET 20004328900012.

Justifications de l'avenant :

A compter du 1er janvier 2014, les Communes de Moissac et de Lizac ont été autorisées à créer un syndicat portant la dénomination de « Syndicat Intercommunal d'Eau Potable et d'Assainissement Moissac-Lizac » (SIEPA Moissac – Lizac).

Ainsi, l'ensemble des droits, obligations et marchés relatifs aux compétences « eau » et « assainissement collectif » des deux communes de Moissac et Lizac est transféré au SIEPA.

Incidence financière de l'avenant :

Cet avenant n'a aucune incidence financière.

E. AUTRES CLAUSES DU MARCHE

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

F. HISTORIQUE

- Arrêté préfectoral autorisant la création du SIEPA en date du 11 décembre 2013
- Comité syndical Délibération n°... autorisant le Président à signer l'avenant lié au transfert du marché d'audit et missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage à la gestion des services eau potable et assainissement entre le groupement de commande des communes de Moissac Lizac et le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable et d'Assainissement Moissac Lizac
- Conseil municipal Délibération n°... autorisant le transfert du marché d'audit et missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage à la gestion des services eau potable et assainissement entre le groupement de commande des communes de Moissac – Lizac et le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable et d'Assainissement Moissac Lizac

G. SIGNATURE DES POUVOIRS ADJUDICATEURS

A Moissac, le

Le Maire de la Commune de Moissac Jean-Michel HENRYOT Le président du S.I.E.P.A.

